

ments que ses inspecteurs visitent les propriétés et les greniers des fermiers et que ceux qui n'ont aucun excédent à reporter auront droit à quelque considération, et aussi qu'un certain crédit leur sera accordé au cours de la présente année-récolte pour la culture du blé. J'espère que le ministre inclura ces mesures et de nombreuses autres améliorations nécessaires dans ce programme qui, autrement, se révélera une catastrophe et une déception, à coup sûr, pour la plupart des fermiers de l'Ouest.

**M. Thomas (Moncton):** Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est 6 heures.

**M. l'Orateur suppléant:** Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

### Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

**M. Charles-H. Thomas (Moncton):** Monsieur l'Orateur, la motion par laquelle on demande à la Chambre d'adopter les crédits provisoires pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin est un exemple de plus du conflit fondamental qui existe au sein du gouvernement. D'une part, nous voyons le cultivateur de l'Ouest aux prises avec des stocks énormes de blé pour lequel le gouvernement ne trouve pas de marchés, et de fait, par cette motion, il demande à la Chambre d'approuver un crédit de 100 millions de dollars pour payer les cultivateurs qui ne sèmeront pas de blé. D'autre part, le gouvernement semble être sur le point d'adopter une politique par laquelle on réduira encore davantage la quantité de blé utilisé comme céréale de provende.

Dans ses prévisions budgétaires, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a réduit de quelque 5 millions le montant d'aide aux céréales de provende pour l'année qui vient, et a donné à entendre que le programme tout entier pourrait être supprimé. La Chambre le sait, depuis 1941, le gouvernement fédéral paie une subvention pour l'acheminement des céréales de provende des Prairies vers les provinces de l'Atlantique et la Colombie-Britannique. A l'origine, cette mesure était destinée à encourager l'élevage du bétail dans des régions où l'on manquait de céréales de provende. De fait, le programme était conçu pour acheminer de vastes quantités de céréales des régions qui ont des excédents vers celles qui en manquent.

La Fédération des agriculteurs de la Nouvelle-Écosse le signalait dans une récente déclaration sur le programme:

Compte tenu des vastes quantités de céréales de provende accumulées dans l'Ouest canadien, il semblerait sage du point de vue économique et par simple bon sens d'acheminer tout le grain possi-

ble vers l'Est canadien et la Colombie-Britannique, où l'on produit relativement peu de céréales et où la production locale est loin de suffire aux besoins en céréales de provende. En outre, on devrait produire des céréales de provende là où l'on a les ressources nécessaires pour le faire le plus économiquement possible.

Telle est la politique depuis 1941, mais, suivant les déclarations récentes, il semblerait que le gouvernement fédéral songe maintenant à suspendre complètement ce programme d'assistance. Il est vrai que réduire ce programme signifiera des épargnes immédiates pour le gouvernement, mais les épargnes devront être compensées auprès des agriculteurs sous forme d'un accroissement du coût de production, et, en fin de compte, auprès des consommateurs. De nouveau, on retrouve ici un conflit au sein du gouvernement, car la mesure va directement à l'encontre de l'objectif clairement établi du gouvernement, et contredit carrément l'objet de la Commission des prix et des revenus, qui est d'empêcher la hausse des prix dans les deux cas.

Les provinces Maritimes souffrent déjà de faibles revenus, et une réduction ou une élimination complète de l'assistance au transport des grains de provende n'améliorera certainement pas les choses. Le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) a déployé de nouveaux programmes d'envergure visant à faire disparaître les disparités régionales du secteur atlantique, mais voici que son collègue propose des mesures qui annihileront ses efforts. L'agriculteur des provinces Maritimes a besoin d'un accroissement de l'aide du gouvernement, plutôt que d'une réduction. Selon le mémoire de la Fédération de l'agriculture de la Nouvelle-Écosse:

Le gouvernement et l'agriculture peuvent justifier le maintien du programme de subventions au transport des grains de provende comme une mesure équitable qui a donné lieu à une grande expansion dans le passé et qui renferme des promesses encore plus grandes pour l'avenir.

L'abolition du programme ne peut se justifier sans la suppression simultanée d'autres restrictions, notamment les droits de douane sur les grains américains, les exigences de la Commission du blé en ce qui concerne les permis d'importation et la fixation des prix des grains de provende par la Commission, ce qui permettrait à nos éleveurs de bestiaux de chercher dans d'autres régions du continent un approvisionnement en grains de provende au plus bas prix possible.

• (8.10 p.m.)

La Fédération veut dire, je pense, que si le gouvernement ne tient pas à ce que les cultivateurs des Maritimes se servant des grains de provende de l'Ouest—pour une raison pour une autre ils ont trouvé soudain un débouché pour elles—alors qu'il supprime les autres restrictions pour que ces cultivateurs puissent acheter ces grains ailleurs. J'espère que le ministre y réfléchira. Un tel geste de la part